

Ets. Fr. Colruyt
Société Anonyme
Siège social:
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

TVA BE 0400.378.485
RPM Bruxelles

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 septembre 2009 à 16 heures au siège social de la société, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle.

Ordre du jour: (La version néerlandaise est la seule version authentique)

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire.
- Rapport du conseil d'entreprise.
(Ceci concernant les comptes annuels de la SA Ets Fr. Colruyt et les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt).

Proposition de décision: approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2009.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende

Décision de distribuer un dividende brut de 4,04 EUR par action contre remise du coupon no 11.

Proposition de décision: approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire:

* TOTAL BENEFICE A REPARTIR: 181.942.988,37 EUR

* REMUNERATION DU CAPITAL:

Coupon no 11

31.682.196 actions x 4,04 EUR = 127.996.071,84 EUR

Base de calcul:

33.348.600 actions participantes
au 21 décembre 2007

+ 65.890 augmentation de capital au 19 décembre 2008

- 1.783.920 actions propres au 5 juin 2009

+ 51.626 actions propres destinées à la 'participation bénéfice'

= 31.682.196 actions

* ADDITION A LA RESERVE DISPONIBLE:	19.000.000,00 EUR
ADDITION A LA RESERVE DISPONIBLE	
DIVIDENDE ACTIONS PROPRES:	6.998.467,76 EUR
* DOTATION A LA RESERVE LEGALE:	991.644,50 EUR
* TANTIEMES:	3.366.000,00 EUR
* PARTICIPATION BENEFICE 2008/2009	23.566.698,80 EUR
* BENEFICE A REPORTER:	24.105,47 EUR

* TOTAL:	181.942.988,37 EUR

L'affectation à la 'participation bénéfice' porte sur des bénéfices attribués aux travailleurs de la société et des sociétés appartenant au Groupe Colruyt en Belgique, ceci au sens et en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs.

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée Générale.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du Groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Ets Fr. Colruyt qui ont été achetées par cette dernière.
6. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision: octroi de décharge aux administrateurs.

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision: octroi de décharge au commissaire.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision: renouveler le mandat de la SA Farik, (numéro d'entreprise: BE-0450623396), siège social 1500 Halle, V. Demesmaeckerstraat 74, représentant permanent M. Frans Colruyt (numéro national: 600823-265-70), pour une période de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale en 2013.
- b) Proposition de décision: renouveler le mandat de la SA Herbeco, (numéro d'entreprise: BE-0422041357), siège social 1500 Halle, Beertsestraat 275, représentant permanent M. Piet Colruyt (numéro national: 690531-211-52), pour une période de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale en 2013.
- c) Proposition de décision: renouveler le mandat de M. Frans Colruyt (numéro national: 600823-265-70) pour une période de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale en 2013.

9. Questions-réponses.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée, les actionnaires doivent, conformément à l'article 20 des statuts, déposer leurs actions jusqu'au 11 septembre 2009 inclus auprès des différents sièges, succursales et agences de:

ING (system payment agent)
Fortis Banque,
KBC Banque,
Dexia Banque,
Banque Degroof
Petercam

et déposer au siège de la société une attestation conformément à l'article 20 des statuts.

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Les rapports du Conseil d'administration, les rapports du commissaire, les comptes annuels et le rapport annuel de la S.A. Ets Fr. Colruyt et ceux du Groupe Colruyt seront disponibles sur notre site web 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Pour le Conseil d'administration,